C.R.I.C. N° 59 (2016-2017)
4e session de la 10e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2016-2017

COMPTE RENDU

INTÉGRAL

Séance publique de commission*

Commission des pouvoirs locaux, du logement et de l'énergie

Mardi 6 décembre 2016

*Application de l'art. 162 du règlement

SOMMAIRE

Ouverture de la séance..... 1

Organisation des travaux.....1

Examen de l'arriéré..... 1

Projet de mission sur les microréseaux énergétiques les 23 et 24 janvier 2017 à Mehring (Allemagne).....1

Projets et propositions..... 1

Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2017(Doc. 627 (2016-2017) N° 1) ;

Exposé particulier afférent aux compétences du ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie (Doc. 626 (2016-2017) N° 1 - Annexes 5 et 5bis) et (Doc. 627 (2016-2017) N° 1 - Annexes 5 et 5bis) ;

Budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2017 - Unités d'administration publique (Doc. 626 (2016-2017) N° 1 – Annexes 10bis partim et 10ter partim) et (Doc. 627 (2016-2017) N° 1 - Annexes 10bis partim et 10ter partim) ;

Question orale de Mme Baltus-Möres à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « les détecteurs de noyade » ;

Question orale de M. Henry à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « les subsides octroyés aux associations environnementales » ;

Question orale de M. Crucke à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « la taxe sur les pylônes ».....1

Désignation d'un rapporteur

Intervenants : M. le Président, M. Jeholet 2

Observations de la Cour des comptes – Exposé de Mme Froidure, Auditrice adjointe à la Cour des comptes

Intervenants : M. le Président, Mme Froidure, Auditrice adjointe à la Cour des comptes.....2

Discussion générale.....3

Vote..... 3

Confiance au président et au rapporteur..... 3

Projet de décret-programme portant sur des mesures diverses liées au budget (Doc. 667 (2016-2017) N° 1) 3

Désignation d'un rapporteur..... 3

Discussion générale.....3

Examen et votes des articles.....4

Confiance au président et au rapporteur.....4

Projet de décret-programme portant des mesures diverses liées au budget pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution (Doc. 668 (2016-2017) N° 1).....4

Désignation d'un rapporteur.....4

Discussion générale.....4

Examen et votes des articles.....4

Confiance au président et au rapporteur.....4

Interpellations et questions orales.....4

Organisation des travaux (Suite).....5

Interpellations et questions orales retirées.....5

Liste des intervenants.....6

Liste des abréviations courantes.....7

COMMISSION DES POUVOIRS LOCAUX, DU LOGEMENT ET DE L'ÉNERGIE

Présidence de M. Mouyard, Président

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 9 heures 29 minutes.

M. le Président. - La séance est ouverte.

Je vous propose d'entamer nos débats. Excusez-nous pour le retard pour le début de nos travaux, mais nous sommes malheureusement confrontés à des évènements tristes et exceptionnels, puisque le papa du ministre Furlan est décédé cette nuit. À la dernière minute, nous avons dû réorganiser un peu nos travaux.

À ce sujet, je vous propose qu'au nom de la commission, nous fassions parvenir à la famille toutes nos condoléances et que nous leur souhaitions le plus de courage possible.

Puisque nous sommes dans une semaine budgétaire, nous devons faire en sorte que le budget puisse avancer, malgré ce moment exceptionnel. Nous aurons donc une méthodologie, au niveau du budget, assez inédite, mais je vous en reparlerai lorsque l'on arrivera au point en question.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Examen de l'arriéré

M. le Président. - L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

Personne. Merci.

Projet de mission sur les microréseaux énergétiques les 23 et 24 janvier 2017 à Mehring (Allemagne)

M. le Président. - L'ordre du jour appelle le projet de mission sur les microréseaux énergétiques les 23 et 24 janvier 2017 à Mehring (Allemagne).

Nous en avions déjà parlé à plusieurs reprises, j'ai maintenant la note définitive à vous expliquer. Il s'agit de la Ville de Mehring, en Allemagne, qui a la particularité de fonctionner au niveau énergétique, plus précisément au niveau électrique, en autarcie.

À la proposition de M. Crucke, nous avions décidé de nous rendre sur place pour avoir des contacts avec les autorités locales pour pouvoir nous rendre compte de ce qu'est réellement ce système, éventuellement revenir ici avec cette expérience et pouvoir la partager.

La mission est prévue le lundi 23 et le mardi 24 janvier 2017. Nous partirions le lundi en fin d'après-midi pour pouvoir profiter de l'entièreté du mardi sur place pour avoir les contacts utiles. Nous rentrerions le mardi soir.

La délégation, comme d'habitude, est composée de trois PS, deux MR et un cdH. Si vous êtes d'accord, on renverra la proposition au Bureau et à la Conférence des présidents pour accord définitif.

Y a-t-il des questions ? Si ce n'est pas le cas, puis-je avoir votre accord ? Je vous remercie.

PROJETS ET PROPOSITIONS

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2017
(DOC. 627 (2016-2017) N° 1)

EXPOSÉ PARTICULIER AFFÉRENT AUX COMPÉTENCES DU MINISTRE DES POUVOIRS LOCAUX, DE LA VILLE, DU LOGEMENT ET DE L'ÉNERGIE
(DOC. 626 (2016-2017) N° 1 - ANNEXES 5 ET 5*BIS*) ET (DOC. 627 (2016-2017) N° 1 - ANNEXES 5 ET 5*BIS*)

BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2017 - UNITÉS D'ADMINISTRATION PUBLIQUE
(DOC. 626 (2016-2017) N° 1 – ANNEXES 10*BIS PARTIM* ET 10*TER PARTIM*)
ET (DOC. 627 (2016-2017) N° 1 - ANNEXES 10*BIS PARTIM* ET 10*TER PARTIM*)

QUESTION ORALE DE MME BALTUS-MÖRES À M. FURLAN, MINISTRE DES POUVOIRS LOCAUX, DE LA VILLE, DU LOGEMENT ET DE L'ÉNERGIE, SUR « LES DÉTECTEURS DE NOYADE »

QUESTION ORALE DE M. HENRY À M. FURLAN, MINISTRE DES POUVOIRS LOCAUX, DE LA VILLE, DU LOGEMENT ET DE L'ÉNERGIE, SUR « LES SUBSIDES OCTROYÉS AUX ASSOCIATIONS ENVIRONNEMENTALES »

QUESTION ORALE DE M. CRUCKE À M. FURLAN, MINISTRE DES POUVOIRS LOCAUX, DE LA VILLE, DU LOGEMENT ET DE L'ÉNERGIE, SUR « LA TAXE SUR LES PYLÔNES »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle l'examen :

- du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2017 (Doc. 627 (2016-2017) N° 1) ;
- de l'exposé particulier afférent aux compétences du ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie (Doc. 626 (2016-2017) N° 1 - Annexes 5 et 5*bis*) et (Doc. 627 (2016-2017) N° 1 - Annexes 5 et 5*bis*) ;
- du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2017 - Unités d'administration publique (Doc. 626 (2016-2017) N° 1 – Annexes 10*bis partim* et 10*ter partim*) et (Doc. 627 (2016-2017) N° 1 - Annexes 10*bis partim* et 10*ter partim*) ;

ainsi que les questions orales à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie :

- de Mme Baltus-Möres, sur « les détecteurs de noyade » ;
- de M. Henry, sur « les subsides octroyés aux associations environnementales » ;
- de M. Crucke, sur « la taxe sur les pylônes ».

Les questions orales sont retirées.

Je propose que nous puissions auditionner la Cour des comptes comme nous le faisons d'habitude. Il n'y aura pas de réplique du ministre. Ensuite, j'ouvrirai la discussion générale qui, formellement, n'aura pas lieu et nous passerons directement au vote du budget et des décrets-programmes. Je ne pense pas que nous ayons d'autres solutions. Peut-on avancer comme cela ? Oui.

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. - Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). - Je propose Mme Defrang-Firket comme rapporteuse.

M. le Président. - Mme Defrang-Firket est désignée en qualité de rapporteuse à l'unanimité des membres.

Observations de la Cour des comptes – Exposé de Mme Froidure, Auditrice adjointe à la Cour des comptes

M. le Président. - La parole est à Mme Froidure.

Mme Froidure, Auditrice adjointe à la Cour des comptes. - Je vais reprendre les parties du rapport qui concernent les travaux de votre commission.

Tout d'abord, à la page 13 du rapport, dans la partie consacrée au périmètre de consolidation, la liste des unités relevant du secteur des administrations publiques est régulièrement mise à jour par l'Institut des comptes nationaux. Suite à la publication d'octobre 2016, de nouvelles unités ont été intégrées au périmètre de consolidation de la Région wallonne.

L'article 99 du dispositif des dépenses a dès lors modifié la liste des organismes, reprise en annexe du décret précité, afin d'y inclure les unités entrantes et exclure les unités sortantes.

La Cour constate toutefois que la CWaPE y est désormais classée parmi les organismes de type 1. Il s'agit a priori d'une erreur matérielle qui devra, le cas échéant, être corrigée.

À la page 42 du rapport sous la partie analyse du dispositif, la Cour des comptes observe que le dispositif du budget des recettes reprend à nouveau des dispositions relatives à la redevance visant à financer les frais encourus par la CWaPE dans la mise en oeuvre du mécanisme des certificats verts, articles 10 à 12.

La Cour des comptes souligne que la pratique qui consiste à modifier une législation par le recours à la technique du cavalier budgétaire n'est pas adéquate et que de telles modifications devraient s'opérer en vertu des procédures décrétales normales.

Elle remarque cependant que plusieurs cavaliers budgétaires modifiant des dispositions décrétales qui étaient présents dans le dispositif du budget des recettes 2016 sont en voie d'être pérennisés par les projets de décrets-programmes déposés au Parlement wallon le 10 novembre 2016. Ce qui est en l'occurrence le cas de cette disposition.

À la page 75 du rapport en ce qui concerne le budget de la Commission wallonne pour l'énergie, le projet de budget initial 2017 de la CWaPE, transmis à la Cour des comptes par l'organisme, mais non déposé au Parlement, est présenté en équilibre avec des recettes et des dépenses estimées à 7,3 millions d'euros.

Les recettes sont constituées d'une dotation de 3,7 millions d'euros à laquelle s'ajoutent une majoration sollicitée de 1 735 000 euros et la redevance sur les certificats verts estimée à 1,8 million d'euros en application de l'article 10 du dispositif du budget général des recettes.

La commission bénéficie d'une dotation de fonctionnement de la Région wallonne à charge du fonds Énergie inscrite à l'article de base 01.01 du programme 31 de la division organique 16.

Les dépenses prévisionnelles à charge du fonds s'élèvent à 12,48 millions d'euros en engagement et en liquidation.

La Cour des comptes relève que l'exposé particulier ne fournit aucune précision quant à la ventilation de ces dépenses. Elle recommande d'apporter ces précisions dans l'exposé particulier lors de la confection du prochain budget.

Discussion générale

M. le Président. - Je déclare la discussion générale ouverte.

Je vous propose de passer au vote sur le budget. Bien entendu, il y aura discussion soit a posteriori après vote lors d'une séance de commission sur le budget quand même ou on profitera de la séance plénière pour le faire. Encore une fois, c'est la Conférence des présidents, en lien avec les présidents de groupe, qui prendra la décision utile.

Personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Vote

M. le Président. - La Commission des pouvoirs locaux, du logement et de l'énergie recommande, par 7 voix contre 4, à la Commission du budget et de la fonction publique, l'adoption du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2017, pour les sections et programmes afférents aux compétences *ratione materiæ* du ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie.

Confiance au président et au rapporteur

M. le Président. - La confiance est accordée, à l'unanimité des membres, au président et à la rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

PROJET DE DÉCRET-PROGRAMME PORTANT SUR DES MESURES DIVERSES LIÉES AU BUDGET (DOC. 667 (2016-2017) N° 1)

Chapitre IX - Dispositions en matière d'énergie, de logement et de pouvoirs locaux
Section 1e - Modifications du décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité
Art. 15 à 17 - p. 15
Section 2 - Modifications du Code wallon du logement et de l'habitat durable
Art. 18 à 21 - pp. 15 et 16
Section 3 - Fonds Écopack/Rénopack
Art. 22 - p. 16
Section 4 - Modifications du Code de la démocratie locale et de la décentralisation
Art. 23 à 33 - pp. 16 et 17
Section 5 - Modifications du décret du 23 mars 1995 portant création d'un Centre régional d'aide aux communes chargé d'assurer le suivi et le contrôle des plans de gestion des communes et des provinces et d'apporter son concours au maintien de l'équilibre financier des communes et des provinces de la Région wallonne
Art. 34 - p. 17
Section 6 - Modifications du Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Énergie
Art. 35 - p. 17
Chapitre X - Dispositions fiscales
Section 4 - Mesure en matière de démocratie locale et de décentralisation
Art. 53 - p. 22

M. le Président. - L'ordre du jour appelle l'examen du projet de décret-programme portant sur des mesures diverses liées au budget (Doc. 667 (2016-2017) N° 1).

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. - Mme Dock est désignée en qualité de rapporteuse à l'unanimité des membres.

Discussion générale

M. le Président. - Je déclare la discussion générale ouverte.

Personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Examen et votes des articles

M. le Président. - Nous allons procéder à l'examen et aux votes des articles du projet de décret-programme portant sur des mesures diverses liées au budget (Doc. 667 (2016-2017) N° 1)

Art. 15 à 35

Les articles 15 à 35 ne font l'objet d'aucun commentaire.

Les articles 15 à 35 sont adoptés par 7 voix contre 4.

Art. 53

L'article 53 ne fait l'objet d'aucun commentaire.

L'article 53 est adopté par 7 voix contre 4.

Confiance au président et au rapporteur

M. le Président. - La confiance est accordée, à l'unanimité des membres, au président et à la rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

PROJET DE DÉCRET-PROGRAMME PORTANT DES MESURES DIVERSES LIÉES AU BUDGET POUR LES MATIÈRES RÉGLÉES EN VERTU DE L'ARTICLE 138 DE LA CONSTITUTION (DOC. 668 (2016-2017) N° 1)

Art. 1er
Chapitre II - Dispositions en matière d'infrastructures sportives
Art. 11 et 12 – p. 6
Chapitre III - Modifications de la loi organique du 8 juillet 1976 des centres publics d'action sociale
Art. 13 à 15 - p. 7
Chapitre IV - Entrée en vigueur
Art. 16 - p. 7

M. le Président. - L'ordre du jour appelle l'examen du projet de décret-programme portant des mesures diverses liées au budget pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution (Doc. 668 (2016-2017) N° 1)

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. - Mme Dock est désignée en qualité de rapporteuse à l'unanimité des membres.

Discussion générale

M. le Président. - Je déclare la discussion générale ouverte.

Personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Examen et votes des articles

M. le Président. - Nous allons procéder à l'examen et aux votes des articles du projet de décret-programme portant des mesures diverses liés au budget pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution (Doc. 668 (2016-2017) N° 1)

Article premier

L'article premier ne fait l'objet d'aucun commentaire.

L'article premier est adopté par 6 voix contre 4.

Art. 11 et 12

Les articles 11 et 12 ne font l'objet d'aucun commentaire.

Les articles 11 et 12 sont adoptés à l'unanimité des membres.

Art. 13 à 16

Les articles 13 à 16 ne font l'objet d'aucun commentaire.

Les articles 13 à 16 sont adoptés par 6 voix contre 4.

Monsieur Stoffels, j'aurais dû le dire, mais pour le deuxième décret, on me signale que comme nous sommes dans les compétences en vertu de l'article 138 de la Constitution, on ne prendra pas en considération votre vote.

Confiance au président et au rapporteur

M. le Président. - La confiance est accordée, à l'unanimité des membres, au président et à la rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

M. le Président. - Je vous annonce que l'ensemble des questions a été retiré par les auteurs. À charge des auteurs de les transformer en questions écrites ou de les redéposer lors d'une prochaine commission.

ORGANISATION DES TRAVAUX
(Suite)

Interpellations et questions orales retirées

M. le Président. - Les questions orales de :
- M. Dodrimont, sur « l'habitat léger » ;
- M. Maroy, sur « la taxation des kots étudiants à Louvain-la-Neuve » ;
- M. Henry, sur « la politique de taxation des éoliennes de faible puissance à vocation citoyenne ou éducative » ;
- M. Crucke, sur « la présidence de la CWaPE » ;
- M. Henry, sur « le changement de présidence de la CWaPE » ;
- M. Henry, sur « le projet d'unité biomasse » ;
- M. Henry, sur « la COP 22 » ;
- M. Crucke, sur « la Commission nationale Climat » ;
- M. Hazée, sur « les discussions institutionnelles avec la Communauté germanophone » ;
- M. Dodrimont, sur « la reconversion des parcelles acquises par les communes dans les parcs résidentiels » ;
- Mme Dock, sur « la Smart City Expo World Congress 2016 » ;
- M. Crucke, sur « la Commune d'Ellezelles » à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sont retirées.

L'ordre du jour de la commission étant épuisé pour les circonstances exceptionnelles que je vous ai citées, je vous propose de lever la séance.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- *La séance est levée à 9 heures 44 minutes.*

LISTE DES INTERVENANTS

Mme Bénédicte Froidure, Auditrice adjointe à la Cour des comptes
M. Pierre-Yves Jeholet, MR
M. Gilles Mouyard, Président

LISTE DES ABRÉVIATIONS COURANTES

CWaPE	Commission wallonne pour l'énergie